



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 6 novembre 2021

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Hillion.

M. HILLION, Président.- Mesdames, Messieurs, bonjour, très heureux de vous retrouver, de vous voir parce que cela fait deux ans déjà. L'année dernière, je ne vous voyais pas et je peux vous avouer que c'est stressant de parler à un micro et à une caméra, sans avoir vos réactions, vos sourires, vos grimaces quand on dit quelque chose qui ne va pas. Au moins, aujourd'hui, on est tous là, j'espère que cela va continuer. Il faut néanmoins être vigilant.

Je remercie Vincent NOLORGUES, Président de la ligue du football amateur, de nous rendre visite. Je suis heureux d'être dans cette installation du Stade Rennais et je remercie Jacques DELANOË, Président du Conseil d'Administration, qui est ici pour nous accueillir dans cette salle. On a un point en commun, c'est le football.

Je passe tout de suite la parole à Jacques DELANOË pour quelques mots d'accueil.

M. DELANOË.- Bonjour. Je suis très heureux de vous recevoir aujourd'hui au Roazhon Park. Au-delà du Roazhon Park, je suis très heureux de vous accueillir dans l'antre du Stade Rennais. C'est un lieu très important pour le club ; soit dit en passant, on y joue depuis 1912. C'est une place forte de la Bretagne. Vous représentez la Bretagne, votre place est ici, bienvenue à vous.

Deuxième chose importante à dire : pour moi, il n'y a qu'un football, il est le plus souvent amateur et il est aussi professionnel. Que l'on soit amateur ou professionnel, c'est le football. De toute façon, si on est professionnel, on est toujours issu du monde amateur, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on a tous ensemble l'amour du ballon, l'amour de ce sport qui nous donne des émotions, quel que soit le niveau, que ce soit en district, en Ligue 1, en Ligue 2 ou en Coupe d'Europe. C'est très important pour moi de vous le dire très sincèrement.

Il n'y a qu'un football, et pour tous les champions qu'on essaie d'avoir dans les clubs professionnels, tous ces gens viennent de chez vous. Vous êtes le socle du football et vous êtes le socle du football professionnel. Pour toutes ces raisons, je suis très heureux de vous recevoir ce matin.

Considérez-vous comme chez vous ici, vraiment.

Ceci étant dit, je voudrais en profiter pour vous présenter le Stade Rennais. Dans le milieu professionnel, on est toujours dans la dictature du très court terme. On a joué en Europa Ligue jeudi et dimanche soir, Lyon arrive. On est toujours la tête dans le guidon à ne parler



finalement que du match qui vient avec une culture relativement binaire : on gagne, on est les meilleurs ; on perd, on est les rois des cons. Parfois, cela fait du bien d'essayer de dépasser cette dictature du court terme et du binaire : ça va, ça ne va pas.

Je vais vous présenter tout simplement le club. L'année 2021 n'est pas une année comme les autres pour nous, puisque ce sont les 120 ans du club. Le club a été créé en mars 1901 par quatre étudiants qui faisaient de l'athlétisme et qui se posaient la question de savoir comment ils pouvaient entretenir leur forme physique l'hiver. Ils ont vu ce sport bizarre qui arrivait d'Angleterre, le football et ils se sont dit : on pourrait faire ça pour garder notre condition physique l'hiver. C'est comme cela qu'est né le Stade Rennais en 1901.

Le Stade Rennais n'est pas un club tout à fait comme les autres, il y a de la place pour tout le monde en Bretagne et Dieu sait si on a de bonnes relations avec nos amis brestois, guingampais et lorientais, etc., mais cela a été par le passé - et j'ai la faiblesse de croire que c'est encore le cas - le club phare de la Bretagne. C'est un club à part dans le sens où on est le quatrième club français le plus ancien, le plus vieux.

En termes de nombre de saisons jouées en ligue 1, on est également le quatrième club. C'est quelque chose de marquant.

Une fois que j'ai dit cela, le Stade Rennais, c'est aussi une entreprise : 220 salariés, dont une vingtaine au centre de formation, à l'école technique, et au-delà, beaucoup de gens viennent travailler les soirs de match puisqu'un match dit normal de Ligue 1 un soir à Rennes, c'est plus de 500 personnes en freelance qui viennent travailler.

Deux cent vingt licenciés. Il y a des clubs qui ont un nombre de licenciés plus élevé.

Trente-sept dirigeants bénévoles. Je profite d'être devant vous pour leur tirer mon chapeau parce que Dieu si ce n'est pas facile d'être dirigeant, d'être bénévole, encore plus pendant la période Covid. Je sais l'abnégation et la passion qui vous animent. Bravo à vous tous, dirigeants.

On a 17 arbitres.

On a un budget de l'ordre de 75 M€.

Une bonne nouvelle est tombée cette semaine. Vous savez qu'ici, dans notre ADN, il y a une de jeunes footballeurs ô combien brillants qui sont venus apprendre leur métier ici et cette semaine, on s'est vu décerner la meilleure place des centres de formation. Cela vous relie un peu plus à nous parce que les jeunes viennent du terrain.

Je ne peux finir cette petite intervention sans en parler. On a un actionnaire fortuné, la famille Pinault, mais au-delà, on a une chance absolument incroyable, on a un actionnaire passionné de son club, passionné de la Bretagne. Certes, le Stade Rennais est aux mains d'un milliardaire, M. Pinault me dit bien souvent que quand il était gamin, il habitait rue de Lorient, il ouvrait la fenêtre de sa chambre qui donnait sur le stade de la route de Lorient. On a une famille extrêmement impliquée qui considère le Stade Rennais, comme un « actif affectif », c'est leur



expression. C'est une chance inouïe pour nous et c'est aussi une chance inouïe pour la Bretagne. M. Pinault ne perd jamais une occasion de dire qu'il fait tout cela pour essayer de donner du plaisir et de la fierté aux Bretons.

Je vous souhaite une bonne journée de travaux. Merci à vous.

(Applaudissements)

M. HILLION, Président.- Merci, Jacques. On se connaît bien puisque j'ai la chance d'accompagner le Stade Rennais pour la coupe d'Europe.

J'ai le plaisir de te remettre un petit cadeau.

(Applaudissements)

M. HILLION, Président : Vous avez à la tribune de nouveaux visages :

- Jean-Pierre LORGEUX, nouveau Secrétaire général de la Ligue.
- Stéphane GOURET, nouveau Trésorier.

Bon courage à vous pour cette Assemblée. Je suis de tout cœur avec vous.

M. LORGEUX- Je vais vous présenter le déroulement du vote électronique. Un boîtier vous a été remis, qui correspond au nombre de voix pour lesquelles vous avez émargé.

Pour des raisons techniques, merci de le garder autour du cou si possible et n'oubliez pas de le restituer à la fin de l'assemblée. À chaque vote, la question sera affichée à l'écran, ainsi que les différents choix possibles. Un indicateur rouge sera affiché en haut à droite. Chaque vote est ouvert pendant trente secondes. Tant que le vote est ouvert, il suffit d'appuyer sur la touche autorisée de votre choix. Le voyant du boîtier s'allume en vert, indiquant que le choix effectué a bien été validé. Lorsque l'utilisateur appuie sur une touche non valide, le voyant du boîtier s'allume en rouge, indiquant que le vote n'est pas autorisé.

À l'issue des trente secondes, le vote est clos et les résultats sont affichés. Ce sera la dernière touche autorisée sur laquelle vous aurez appuyé qui sera prise en compte. Pour s'abstenir, il suffit de ne pas voter. Seuls, les votes exprimés seront affichés.

Nous allons procéder à une question test : « Êtes-vous pour ou contre la bûche à la vanille pour le réveillon de Noël ? »

(Essai vote électronique)

Le quorum de l'Assemblée générale ordinaire est atteint puisqu'il fallait 86 clubs de Ligue présents et nous avons 169 clubs présents ou représentés.

Pour l'Assemblée générale Extraordinaire, il fallait 128 clubs de Ligue présents et nous avons 169 clubs présents ou représentés.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 19 novembre 2020 en visioconférence

M. LORGEUX- Le PV a été diffusé sur le site internet de la Ligue de Bretagne le 7 août 2021.

Il est procédé au vote

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Présentation du rapport d'activité pour la saison 2020/2021

Saison encore bien particulière.

La saison 2020/2021 restera comme la saison 2019-2020 dans les mémoires puisqu'elle n'a pas pu se dérouler complètement du fait de la crise sanitaire, ce qui a obligé le COMEX à prendre le 24 mars 2021, une décision inédite de saison Blanche pour les compétitions Départementales, Régionales et certaines compétitions nationales.

Certains ont eu la chance de poursuivre leur discipline favorite.

En Ligue 1 : Stade Rennais FC (6ème), FC Lorient (16ème), Stade Brestois 29 (17ème)

En Ligue 2 : EA Guingamp (9ème)

En D1 Arkema : EA Guingamp (5ème)

En National 1 : US Concarneau (5ème) et Stade Briochin (c'est maintenu pour sa première saison et obtenant une brillante 10ème place)

La Coupe de France : suite à l'autorisation du Gouvernement, la Coupe de France a repris ses droits le 31 janvier dernier par le 6ème tour. Malgré un contexte difficile, les tours se sont enchaînés.

La Bretagne mais surtout Locminé et Guichen, ont eu la chance de vivre le match de rêve Intermarché lors du 8ème tour. Comme souvent, Félicitations à l'US Montagnarde pour son magnifique parcours jusqu'en 16ème de finale !

Cette Coupe de France, chère à nos clubs bretons, comme en atteste la participation record pour la saison 2021/2022 avec plus 700 clubs engagés !

Événements :

Malgré ce contexte compliqué, la Bretagne reste une référence dans l'accueil des Sélections Nationales pour preuve.

Nous avons eu la chance de recevoir deux matchs de l'Équipe de France Féminine, un à Guingamp le 27/11/20 et un autre à Vannes le 1/12/20.

D'ailleurs et pour rappel, dans le cadre des qualifications à la coupe du monde FIFA 2023, nous aurons la chance d'accueillir une nouvelle fois, l'équipe de France féminine à Vannes contre le KAZAKHSTAN le 26/11/21 et à Guingamp contre le PAYS DE GALLES le 30/11/21.

D'autre part, 5 sélections (que vous voyez à l'écran) ont réalisées leur stage de préparation dans notre Centre technique Henri Guérin à Ploufragan.

Au niveau des licenciés :

Les effectifs sont à la fin de la saison 2020-2021 en baisse de 7 %.

Mais quand on observe la répartition des Licences « libre », on peut se féliciter de voir que plus de 50 % de nos licenciés ont moins de 18 ans, ce qui prouve que l'avenir est bien là.

Côté Licences Féminines, on observe pour la première fois une légère baisse.

Côté Arbitres, on peut constater une baisse relativement importante, ce qui nous oblige à être très vigilant pour les saisons à venir.

Au niveau de l'accompagnement des clubs :

- Dans le cadre du FAFA (fonds d'aide au football amateur), plus de 663 000 € d'aides ont été distribuées réparties comme vous le voyez sur le diaporama
- La labellisation qui doit permettre la structuration des clubs (accueil, encadrement, projet club). Comme vous le voyez 57 clubs, 36 EFF (Ecole de Football féminine) et 2 Futsal ont été labellisés en 2020/2021. Je vous encourage à aller voir sur le site de la ligue la philosophie de ces labels qui je vous le rappelle est accessible à tous les clubs quel que soit son niveau

Pour finir, un nouvel outil a vu le jour ! Le Guide Klub que vous retrouvez via l'adresse maLBF.fr

Ce site internet est l'outil d'accompagnement des clubs de football bretons. C'est un service proposé par la Ligue aux clubs afin qu'ils disposent de tous les outils pour s'organiser, se structurer et se développer !

Je vous invite fortement à le consulter régulièrement, il doit répondre à toutes vos interrogations. Cet outil est une mine d'informations !

Au niveau des actions éducatives et citoyennes Programme Éducatif Fédéral, nous avons eu 775 actions PEF menées par plus de 130 structures mises en valeur sur notre site internet à travers le bilan de chaque mois.

En fin d'assemblée, nous profiterons pour remettre les dotations dans le cadre de Challenge Régional 2020-2021 aux clubs suivants :

Pour la thématique :

- Arbitrage : Espérance Chartres de Bretagne (35)
- Culture : Paotred Dispounts Ergué Gabéric (29)
- Fair-Play : Lamballe FC (22)
- Environnement : Elvinoise Foot (56)
- Engagement : ESF Saint Agathon (22)
- Santé : Groupement La Vaunoise (35)

Nous récompenserons également les clubs suivants pour le challenge national :

La JS Lanvollon (22), qui a déjà été récompensé par un week-end à Clairefontaine les 16 et 17 octobre dernier.

- . 2^{ème} avec 12 points : Le FC Mordelles (35)
- . 3^{ème} avec 10 points : Plougastel Football Club (29)
- . 4^{ème} avec 4 points : La St Co Locminé (56)

Autres Actions citoyennes :

Le Breizh City Tour, la tournée régionale des « City Stade », 15 étapes réalisées soit plus de 850 jeunes âgés de 11 à 15 ans y ont participé entre mai et juin 2021.

Une nouveauté, l'organisation d'une 1^{ère} formation « Foot Santé » en partenariat avec le Stade Rennais FC a vu le jour dans le cadre de son programme « Bouge »

Dispositif « Club Lieu de Vie »

Dans ce cadre, la St Co Locminé en tant que vainqueur régional c'est vu remettre par la Fédération, un bon d'achat sur la plateforme corner de 1700€

En fin d'assemblée, les clubs classés de la 2^{ème} à la 9^{ème} seront récompensés d'une dotation offerte par la Ligue de Bretagne.

Les clubs sont :

- . Le Stade landévantais
- . Le Mordelles FC
- . Le Lamballe FC
- . Elvinoise Foot
- . Ginglin Cesson
- . PD Ergué Gabéric
- . JU Plougouven
- . Le FC Bruz

L'activité de l'IR2F (institut régional de formation du football) monte en puissance de saison en saison !

Je vous rappelle que l'IR2F propose des formations pour les éducateurs, mais aussi pour les dirigeants et les arbitres.

Pour la saison 2020-2021 et malgré les conditions sanitaires :

Concernant les Formations courtes :

- 139 sessions de formation (en présentielle et en distancielle)
- 2 110 stagiaires
- Dont 16 % de femmes.

Formation Continue et Annexe :

- 9 sessions soit 174 stagiaires

Formations Professionnelles (TFP : BMF / BMF App / BEF)

- 4 sessions soit 107 qui ont obtenu leur diplôme à titre professionnel

Soit un total de 2 393 personnes formées

Concernant le plan de performance Fédéral, celui-ci a été dans son ensemble respecté tant sur le plan

- des détections,
- du recrutement des nouvelles promotions pour nos 99 sections sportives,
- du fonctionnement de nos Pôles Espoirs.

Enfin, et afin de surmonter la crise, la Ligue de Bretagne a essayé au mieux de vous aider, notamment en gardant le lien avec ses licenciés en proposant des fiches ludiques et éducatives lors de second confinement, mais aussi et surtout financièrement puisque plus de 2 475 000 € ont été redistribués aux clubs dont 1 511 000 par la Ligue de Bretagne. Le détail va vous être présenté par le Trésorier de la Ligue. (Stéphane Gouret)

Dernier point, et pour rappel, les sites internet de la Ligue, des Districts et FFF sont bien les seuls canaux officiels d'informations. Vous pouvez également suivre la Ligue via les Réseaux sociaux.

Les dix numéros du Magazine Bretagne Foot ont été réalisés en version papier et la version numérique a été maintenue. De plus, dix newsletters ont été envoyées sur les messageries officielles des clubs afin de vous tenir informés de la vie du football breton.

Pour terminer, je voudrais remercier l'ensemble des membres de commissions, l'ensemble du personnel, qui œuvrent tout au long de l'année pour le bon fonctionnement de notre football !

Merci à vous pour votre investissement, prenez soin de vous et merci de votre écoute.

(Applaudissements)

Il est procédé au vote

- . **97 voix pour.**
- . **2 voix contre.**

Le rapport d'activité pour la saison 2020/2021 est adopté.

3) Rapport financier au 30 juin 2021

- **Lecture du Rapport du Trésorier Général**

M. GOURET- Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président de la Ligue de Bretagne de Football, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, chers amis, c'est une première pour moi, je sais qu'il y a beaucoup de chiffres, je vais essayer de ne pas être trop long.



Je vais vous présenter les Comptes de la Ligue de Bretagne de Football arrêtés au 30 juin 2021 pour la saison 2020/2021, le Bilan Actif et le Bilan Passif au 30 juin 2021, ainsi que le Compte de Résultat la Saison 2020/2021.

Comme vous le savez, une seconde saison inédite du fait du Covid-19 avec en corollaire l'arrêt des compétitions comme en 2020 et les incidences financières en recettes et en dépenses.

Commençons par le Bilan dont le total s'établit à 10 399 529 €.

Bilan Actif :

Le total du Bilan Actif Immobilisé s'élève à 5 550 360 €, réparti en immobilisations corporelles pour 5 388 131 € comprenant les terrains et les constructions et les immobilisations financières pour 162 000 €.

Le total du Bilan Actif Circulant s'élève à 4 849 169 €, principalement composé des valeurs mobilières de placement ; on y retrouve également les créances de la Fédération Française de Football, les partenaires, les clubs et les liquidités.

Passons au Bilan Passif dont le total s'établit à 10 399 529 €.

On y retrouve les Fonds Propres pour 8 034 000 €, les Provisions et Fonds dédiés pour 1 393 000 €, l'ensemble des Emprunts et Dettes pour un total de 973 000 € répartis en emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit, en Dettes d'Exploitation, en Dettes Fiscales et Sociales en Autres Dettes et en Produits constatés d'avance.

Voilà pour le Bilan.

Passons au Compte de Résultat :

Tout d'abord, les Produits s'élèvent à 6 807 388 €. Les Charges s'élèvent à 6 792 133 €.

Le Compte de Résultat fait donc apparaître un Résultat de l'Exercice excédentaire de 15 255 €.

Avant de voir en détail le Compte de Résultat, nous allons faire un point sur les Aides accordées aux Clubs versées sur la saison 2020/2021 et 2021/2022.

Il y a eu tout d'abord l'aide de dix euros par licencié, le Fonds de Solidarité versé par la Fédération Française de Football, la Ligue et les Districts pour un coût global de 1 378 000 € dont la part de la Ligue et des Districts s'élève à 414 000 €.

Le coût de la licence appliqué par la Ligue de Bretagne de Football est le plus faible de l'ensemble des Ligues ; les tarifs de licence démarrent à 7,60 € pour les U9 jusqu'à 19,60 € pour les Seniors.

Il y a eu également les Aides concernant la Coupe de France pour 29 000 € : ce sont les remboursements de droits d'engagement des clubs éliminés lors du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour, les règlements des arbitres, des délégués et des médecins lors du 7^{ème} et du 8^{ème} tour.

Concernant le Forfait de la Journée des Jeunes et de la Mutualité, cela représente un montant de 106 000 €, il n'y a pas eu de facturation auprès des clubs lors de cette saison 2020/2021.

Le remboursement de licences Futsal pour un montant total de 20 000 €.

Les Dotations solidaires pour les Clubs : cela comprend les opérations gourdes, les 93 dotations de ballons, 850 sacs de sport, en partenariat avec la Ligue de Bretagne et Intersport, tout cela pour un montant total de 50 000 €.

Soit un montant total pour la Saison 2020/2021 de 1 583 000 €.

Concernant la Saison 2021/2022, il y a :

- . La gratuité des droits d'engagements pour les championnats, cela représente 410 000 €.
- . L'aide supplémentaire sur les licences pour les Clubs, d'un montant total de 450 000 €.
- . L'aide pour les achats de tablettes d'un montant total de 25 000 €.

La prise en charge par la Ligue de l'augmentation appliquée par la Compagnie d'Assurances GENERALI d'un montant total de 7 000 €. Pour information, lors de la saison 2020/2021, malgré l'arrêt prématuré des compétitions, il y a quand même eu 578 sinistres déclarés sur la saison 2020/2021 et malheureusement un décès.

Cela représente pour la saison 2021/2022 un montant total de 892 000 € d'aides.

Le Total des aides s'élève donc pour les deux Saisons à 2 475 000 €, dont 1 511 000 € par le biais de la Ligue de Bretagne de Football.

Nous vous rappelons que la gratuité des engagements relatifs aux championnats de la Saison 2021/2022 et l'aide supérieure aux Clubs ont bien été portées au crédit des comptes Clubs sur le premier Relevé de la saison 2020/2021 que vous avez reçu en septembre dernier.

Revenons à présent au détail du Compte de Résultat.

Les Produits s'élèvent à 6 807 388 €, dont les Produits d'Exploitation pour 6 615 000 € auxquels se rajoutent les Produits Financiers pour 47 000 € et les Produits Exceptionnels pour 145 000 €.

Passons au Résultat d'Exploitation : il s'agit de l'écart entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation. Lors de cette Saison 2020/2021, le Résultat d'Exploitation est déficitaire de 170 650 €.

Les Produits d'Exploitation s'élèvent à 6 615 000 € et se décomposent en Recettes d'Exploitation pour 2 752 000 €, en Subventions pour 3 244 000 €, en Reprise sur provisions et Transferts de charges pour 619 000 €.

Les Recettes d'Exploitation s'élèvent à 2 752 165 € et se répartissent en Production vendue pour 1 629 000 € et en Autres Produits pour 1 123 000 €.

La Production Vendue pour 1 629 000 € est répartie en droits de changement de clubs pour 699 645 €, en Licences pour 152 868 €, en Assurances Licences pour 278 680 €, les Engagements en Championnat et en Coupes pour 409 965 €, les Abonnements à Bretagne Foot pour 11 228 € et divers pour 2 248 €.

Les Amendes à hauteur de 75 000 € : ce sont essentiellement des sanctions disciplinaires puisque sur les 75 000 €, il y a 66 000 € qui sont liés à des sanctions de discipline.

Les Autres Produits de Gestion s'élèvent à 1 123 000 € et se décomposent essentiellement en formation IRFF pour 522 152 €, les recettes en provenance de la Coupe de France pour 9 859 €, les recettes publicitaires pour 118 000 €, les Pôles Espoirs Masculin et Féminin pour 27 100 €, le loyer payé par le Centre Technique Bretagne Henri Guérin pour 328 000 €.

J'en profite pour revenir sur les recettes publicitaires, pour remercier nos fidèles partenaires : la Compagnie d'Assurances Generali France et sa nouvelle filiale, Generali Sports, et son mandataire, Stéphane PEZANT, présent parmi nous aujourd'hui comme chaque année.

Si les clubs ont des questions sur les assurances, n'hésitez pas à aller rencontrer Stéphane, il se fera un plaisir de vous renseigner ; le Crédit Agricole, Intersport, Sparfel, Nike, Ouest France présent aujourd'hui, ainsi que nos fournisseurs Breizh Officiels.

Passons aux Subventions :

Les Subventions d'Exploitation s'élèvent à 3 244 000 €. On y retrouve essentiellement les Subventions Fédérales pour 2 224 000 €.

Nous avons également les subventions de la Fédération au titre des Contrats d'Objectifs pour 516 000 €, les Subventions de la Jeunesse et des Sports pour 84 000 €, et les Subventions de la Région Bretagne à hauteur de 58 000 €.

Nous passons à présent à la Reprise de provisions et transferts de charges d'exploitation pour 619 000 €.

Voilà donc pour les Produits d'Exploitation.

A présent, nous passons aux Charges.

Les Charges s'élèvent à 6 792 132 €.

L'ensemble des Charges comprend essentiellement les Charges d'Exploitation pour 6 785 992 € auxquelles il convient de rajouter les Charges Financières pour 6 140 €.

Les Charges d'Exploitation composées des Achats de matières premières, les Autres achats, les Impôts et Taxes, les Salaires, les Charges sociales, les Dotations aux Amortissements et aux Provisions, les Autres charges.

Concernant les Achats de matières premières et autres pour un total de 119 000 €, ce sont les Droits de changement de club pour un total de 79 000 € et les Objets promotionnels pour 40 000 €.

Concernant les Autres Achats et charges externes pour un total de 2 344 831 €, cela comprend les cotisations à la Fédération Française de Football, les Licences facturées par la Fédération Française de Football, les Frais de fonctionnement des Pôles Espoirs Masculin et Féminin liés à l'hébergement, à la restauration et aux déplacements, le magazine Bretagne Foot, les Assurances licences et Indemnités journalières, l'Entretien du patrimoine du Siège de la Ligue et du Centre Technique Bretagne Henri Guérin, les Frais de fonctionnement de la Ligue, les Stages et les Actions Techniques, la Formation IRFF, les Frais de déplacement des membres des Commissions Régionales et des Elus de la Ligue de Bretagne de Football, et les Frais liés à la Coupe de France.

Les Impôts et Taxes s'élèvent à 158 000 €, constitués essentiellement de la taxe sur les salaires, de la taxe foncière et la taxe sur les frais de formation.

Les Charges de Personnel s'élèvent à 1 669 000 €, elles se décomposent en salaires et en charges sociales.

A noter la forte diminution des cotisations URSSAF due d'une part, à l'activité partielle car les salaires versés ne sont pas soumis à charge et d'autre part aux exonérations des cotisations URSSAF liées au Covid-19.

Les Dotations aux Amortissements pour 438 000 €.

Les Dotations aux Provisions pour 932 000 € : ce sont essentiellement la Provision liée aux Engagements des Championnats de la Saison 2021/2022 pour 410 000 € et la Provision liée aux Aides données aux Clubs sur les Licences pour la Saison 2021/2022 pour 450 000 €.

Les Autres Charges d'Exploitation s'élèvent à 1 124 703 €.

On y retrouve essentiellement les subventions d'aide au fonctionnement Des districts pour 315 000 €, les subventions de la Fédération Française de Football au titre des Contrats d'Objectifs pour 328 000 € qui sont reversées aux Districts, la subvention au Centre Technique Bretagne Henri Guérin pour 472 120 €.

Les Produits d'Exploitation pour 6 615 342 € moins les Charges d'Exploitation de 6 785 993 €, engendre un Résultat d'Exploitation déficitaire de 170 651 €.

On y ajoute les Produits Financiers pour 47 210 € moins les Charges Financières pour 6 140 €, soit un Résultat Financier de 41 070 €, et ainsi un Résultat Courant déficitaire de 129 581 € composé du Résultat d'Exploitation et du Résultat Financier.

A cela, on y ajoute le Résultat Exceptionnel composé des Réintégrations des subventions d'investissements de 136 136 € et de la Reprise de Provisions pour risques et charges de 8 700 €, soit un Résultat Exceptionnel de 144 836 €, auquel on vient rajouter le Résultat Courant déficitaire de 129 581€, soit un Résultat de l'Exercice 2020/2021 excédentaire de 15 255 €.

Ce résultat excédentaire sera porté en report à nouveau et affecté en réserves.



Avant de passer la parole au Commissaire aux Comptes, M. Pierre PARE, avez-vous des questions à nous poser ? *Non.*

- **Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes**

M. PARE Pierre- Bonjour à toutes et à tous. Merci à Stéphane GOURET pour cette première présentation que vous avez pu tous apprécier.

Il nous a été demandé d'effectuer un Audit des normes professionnelles applicables en France, et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale il y a deux ans, j'ai effectué l'Audit des Comptes Annuels de la Ligue de Bretagne de Football relatifs à l'Exercice clos le 30 juin 2021 tel qu'il vous a été présenté.

Les Statuts de la Ligue prévoient aussi une validation des conventions réglementées que je vais vous lire.

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente un Rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions, mais il m'appartient de vous communiquer les caractéristiques et modalités essentielles de ces conventions sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis de conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce, qui ont été conclues précédemment et qui se sont poursuivies au cours de l'Exercice 2020-2021.

Les Conventions conclues avec les Districts affiliés :

Les Subventions de Fonctionnement :

En vertu des Règlements édictés par la Fédération Française de Football qui a organisé notamment les relations entre les Ligues Régionales et les Districts, la Ligue de Bretagne perçoit l'ensemble des produits liés à la gestion des licences et des licenciés, les droits d'engagement des Clubs en championnat et en coupe régionale.



En contrepartie, la Ligue de Bretagne de Football accorde à chacun de ses Districts une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année en fonction de critères définis qui tiennent notamment compte du nombre de licenciés affiliés.

Au titre de l'exercice 2020/2021, les Subventions de Fonctionnement accordées aux Districts concernés s'établissent à :

- . 60 610 € pour le District des Côtes d'Armor,
- . 83 456 € pour le District du Finistère,
- . 100 156 € pour le District de l'Ille-et-Vilaine,
- . 68 010 € pour le District du Morbihan.

Les Subventions « Contrats d'Objectif »

De la même façon, la Ligue de Bretagne de Football centralise la gestion des contrats d'objectif.

Chaque année, la Fédération française attribue au titre de ces contrats une subvention globale qui est attribuée par elle à la Ligue de Bretagne de Football.

La Ligue de Bretagne de Football décide ensuite de la répartition de cette subvention entre elle-même et les Districts en fonction des actions engagées éligibles de la Saison en cours.

Au titre de l'Exercice, la Ligue de Bretagne de Football a perçu de la part de la Fédération Française de Football une somme globale de 515 674 € qui a été rétrocédée aux Districts affiliés à hauteur de 328 355 €.

Conventions conclues avec l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin

La Ligue de Bretagne de Football a conclu deux conventions avec l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin.

Une Convention de Bail :

Selon les termes de ce bail, la Ligue de Bretagne de Football met à disposition de l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin l'ensemble des terrains et constructions dont elle est propriétaire à 22440 PLOUFRAGAN, en contrepartie d'un loyer convenu.

Au titre de l'Exercice 2020/2021, le montant des loyers comptabilisés en produits par la Ligue de Bretagne s'établit à 324 000 €.

Subvention de Fonctionnement :

La Ligue de Bretagne de Football attribue chaque année à l'Association Centre Technique Bretagne Henri Guérin une Subvention de Fonctionnement lui permettant d'équilibrer ses Comptes d'Exploitation.

Au titre de l'Exercice 2020/2021, le montant de la subvention comptabilisée par la Ligue de Bretagne de Football en charges de l'Exercice s'établit à 472 120 €

Je vous remercie.

M. LORGEUX- Nous allons passer au vote du Rapport Financier.

Il est procédé au vote :

- . 98,95 % pour.
- . 1,05 % contre.

Le Rapport Financier est adopté.

- . **Affectation du Résultat**

M. GOURET- Je vous propose d'affecter la somme de 15 255 € en complément de Réserves antérieures.

Il est procédé au vote :

- . 97,57 % pour.
- . 2,43 % contre.

4) Budget Prévisionnel 2021/2022

M. GOURET- Je vous remercie d'avoir approuvé les Comptes 2020/2021. Je vais vous présenter le Budget Prévisionnel 2021/2022. Il s'agit d'un Budget Prévisionnel basé sur une Saison d'activités pleine, ce que je souhaite fortement.

Nous nous appuyons sur le réalisé des Saisons passées, sans impact de pandémie et sans événement exceptionnel. De ce fait, vous comprenez bien que le comparatif avec les deux Saisons précédentes est compliqué.

Nous allons dérouler ensemble ce Budget Prévisionnel.

Ce Budget Prévisionnel s'élève à 6 471 000 €.

Des grandes masses en Ressources pour 6 471 000 €.

Nous allons entrer dans le détail des Produits :

Les Produits courants pour 2 198 500 € représentent 34 % du total des recettes de la Ligue.



On y retrouve essentiellement le Produit des Licences et les Assurances Licences pour 1 322 000 €, les Droits de Changement de clubs pour 565 000 €, les Frais de Dossiers pour 238 000 €.

Les Subventions pour 1 895 000 €.

Les Autres Produits de Gestion pour 1 315 000 €.

Nous vous rappelons que les Journées des jeunes, de la Ligue et de la Mutualité n'ont pas été facturées sur la Saison 2020/2021.

A cela, il faut rajouter :

Les Réintégrations de subvention pour 135 000 €.

Les Produits Financiers pour 47 000 €.

Les Reprises de provisions pour 860 000 €, ce sont des reprises liées aux aides données aux Clubs et aux Engagements gratuits de la Saison 2021/2022 provisionnés sur la Saison 2020/2021.

Enfin, les Transferts de Charges pour 20 000 €.

Voilà pour les Produits.

Naturellement, le Budget Prévisionnel est équilibré.

Les Charges s'élèvent donc à 6 471 000 € identiques aux Produits.

Elles se décomposent comme suit, voyons poste par poste.

Les Achats de Marchandises pour 1 028 000 €.

Les Services Extérieurs pour 710 000 €.

Les Autres Services Extérieurs pour 994 200 €.

Les Impôts et Taxes pour 194 000 €.

Les Charges de Personnel pour 2 134 000 €.

Les Autres Charges de Gestion pour 961 500 €.

Les Charges Financières pour 4 400 €.

Et pour terminer, les Dotations aux Amortissements pour 445 000 €.

Voilà donc brièvement présenté l'ensemble des Produits et Charges de notre Budget Prévisionnel 2021/2022 équilibré à 6 471 000 €.

Voilà donc pour le Budget Prévisionnel soumis à votre approbation, après vous avoir précisé que l'activité de la Ligue de Bretagne de Football et les compétitions de la Saison 2021/2022



ont pu reprendre dans les conditions proches de la normale. J'espère bien sûr que cela va continuer.

Avez-vous des questions à poser sur le Budget Prévisionnel ? *Non.*

Pour terminer, je voudrais remercier :

- . Le Président de la Ligue de Bretagne de Football, Jean-Claude HILLION, pour sa confiance et son soutien.
- . M. Rémy MOULIN pour son soutien et pour son aide précieuse.
- . M. le Commissaire aux Comptes, Pierre PARE.
- . M. le Directeur de la Ligue de Bretagne de Football, Philippe GEORGES, et l'ensemble du Personnel de la Ligue de Bretagne de Football.
- . Un remerciement tout particulier à Nathalie et à Laurence du Service Comptabilité pour leur précieuse collaboration, leur bienveillance car nous avons travaillé ensemble dans un climat très agréable et très serein malgré cette période particulière.

Merci à vous tous pour votre confiance et pour votre attention.

Bonne saison à toutes et à tous et prenez bien soin de vous.

Je cède la parole au Commissaire aux comptes, M. Pierre PARE.

(Applaudissements)

M. PARE.- Merci, Stéphane, pour tes remerciements, je te les retourne, c'est un plaisir de travailler avec toi.

Je vous présente mon troisième et dernier Rapport, un rapport d'examen limité sur les Comptes Prévisionnels pour l'Exercice 2021/2022.

Mesdames, Messieurs, à la suite de la demande qui m'a été faite en ma qualité de Commissaire aux Comptes, j'ai examiné les Comptes Prévisionnels couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent Rapport qui vous a été présenté.

Ces Comptes Prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de votre Comité Directeur à partir des hypothèses traduisant la situation future qui a été estimée la plus probable à la date de leur établissement.

J'ai effectué mon examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes prévisionnels, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation

applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de votre Association.

Je n'ai pas relevé d'élément de nature à remettre en cause ces hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnels, étant précisé que je ne peux apporter l'assurance de leur réalisation future.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies par l'établissement des comptes annuels.

Enfin, je vous rappelle que s'agissant de prévisions présentant un caractère incertain confirmé ces dernières années avec un contexte un petit peu particulier, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles qui vous ont été présentées.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LORGEUX.- Nous allons passer au vote du Budget Prévisionnel 2021/2022.

Il est procédé au vote :

. **97,93 % pour**

. **2,07 % contre.**

M. HILLION, Président.- Je salue la présence de M. FOUREL de la D.R.J.S.C. Merci d'être venu.

5) Modifications réglementaires

M. LE YONDRE.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons parler football, après tous ces chiffres que vous avez assimilés.

Les modifications réglementaires, dans beaucoup de cas, sont des petits rappels, des petites adaptations que nous avons été amenés à faire.

A la dernière Assemblée générale, vous avez adopté une nouvelle pyramide pour les prochaines saisons. Nous vous avons fait trois propositions et vous aviez retenu la proposition de passer sur deux saisons à une pyramide 3, 6, 12, parce qu'on a une pyramide actuellement un peu déséquilibrée : 3R1, 6R2 et 14R3. Une pyramide qui n'est pas très cohérente, avec beaucoup de clubs au niveau régional. Normalement, la norme qui est fixée sur le plan fédéral est de ne pas dépasser les 10 % au niveau régional ; on est à 17 % actuellement. Donc la pyramide que vous avez adoptée l'an dernier en visioconférence tend à devenir une pyramide 3, 6, 12 sur deux saisons.

Nous n'avons pas pu le faire à la fin de la saison dernière, comme c'était prévu, puisque c'était une saison blanche. Il faut donc reporter ces dispositions sur les deux saisons qui viennent, à l'issue de la saison 2021/2022 et à l'issue de la saison 2022/2023.

Par rapport à ce qui a été adopté, la pyramide a été un peu modifiée puisqu'un club a été repêché en National 2 en toute dernière minute, l'AS Vitré, ce qui a engendré un repêchage en R1 pour venir remplacer Trégunc qui est monté en N3 à la place de Vitré, et Saint-Grégoire qui est monté en R1. On avait des groupes de 14 en R2 et maintenant, on se retrouve avec un groupe de 14 et un groupe de 13 en R2.

Un club qui était en R3 a demandé à descendre en district parce qu'il avait perdu des effectifs.

Il faut qu'on adapte nos descentes. C'est inscrit dans les textes.

- . Une descente de national 2 vers le national 3.

Il faut qu'on étudie d'autres solutions parce que cela risque d'être plus grave que ça.

- . Les montées en N3, ce sont les trois premiers de R1.

- . Les descentes de N3, ce sont les trois derniers.

- . Les montées en R2, le premier et les trois meilleurs seconds.

- . Descentes en R2 : 9, trois descentes par groupe.

- . Les montées en R1 : il en faut 9 pour compenser, les premiers et les trois meilleurs seconds.

- . Descentes en R1 : les trois par groupe.

- . Les montées en R3 : les premiers plus le meilleur second pour avoir les 15.

On a actuellement trois équipes de trop en R2, donc on fait trois descentes supplémentaires par rapport aux montées. On aura 15 montées pour 18 descentes.

- . Les montées de D1 : 27 ; le 22 aura six montées et les autres districts en auront 7.

- . Les descentes en D1 : 42 ; un écart important parce qu'on supprime un groupe.

Un écart de 15 entre les descentes en D1 et les montées de D1 : il faut 27 montées pour 42 descentes.

Pas de question particulière ?

Pour équilibrer notre pyramide, on supprime des groupes à 14 et 13 qui sont en R2 et on fait un groupe de moins.

M. HEMIDY (Landerneau FC).- Où retrouve-t-on le tableau ?

M. LE YONDRE.- Il est inclus dans les règlements des championnats de Bretagne Senior ; il est sur le site de la Ligue.

On passe à la saison suivante :

À l'issue de cette saison, on fait moins un groupe en R3 et la saison suivante, il faut faire à nouveau moins un groupe.

C'est normal pour tout ce qui est R1 et R2, trois descentes de N3 et trois montées en N3.

En R2, 9 descentes et 9 montées.

À la fin, pour faire un groupe de moins, on aura 27 montées de D1 et 39 descentes ; les trois derniers de chaque groupe descendront.

Pour les autres, pas de changement.

C'est la règle normale.

Si vous suivez nos compétitions, on a quelques inquiétudes, si vous suivez notamment le classement de national 2 actuellement, on aurait aujourd'hui trois descentes de N2.

Je vous ai fait un tableau qui reprend le nombre de descentes de N2, soit une, soit deux, soit trois descentes.

La colonne 1 est celle que l'on vient d'étudier à l'instant.

Si on a deux descentes de N2, du coup, il y aura une descente supplémentaire de N3 vers R1. C'est ce qui est prévu dans les textes. S'il y a trois descentes de N2, vous avez cinq descentes du championnat national 3 vers le R1.

Il faut faire deux descentes équivalentes dans toutes les divisions. Parfois, on joue avec les montées. Lorsqu'on a des meilleurs seconds, on ne fait monter qu'un seul des meilleurs seconds plutôt que de faire une descente supplémentaire.

Vous voyez sur le tableau : deux descentes de N3, cela donnerait trois montées en N3, quatre descentes de N3, 8 montées de R2 au lieu de 9, 9 descentes de R2, quel que soit le cas de figure, 8 montées en R1, 14 montées en R3, 18 descentes de R3 ; 26 montées en D1 pour 42 descentes, une montée de D1 en plus.

- . Pour le 22 : 6 accessions ; si on n'a qu'une seule descente, 7 par district.
- . On a fait un cadeau au district 29 : ils ont 7 groupes, on ne peut pas interdire à un premier de chaque groupe d'accéder, donc tous les premiers du 29 accéderont.
- . Le 35, dans sa grande bonté, a accepté de céder une place.

Avez-vous des questions ? C'est aujourd'hui qu'il faut poser les questions.

Un intervenant (Rostrenen FC).- Comment cela va-t-il se passer quand il y aura 18 clubs en Ligue 1 ?

M. LE YONDRE.- Le dispositif derrière va être revu. Une réflexion complète est en cours sur la réforme des pyramides de toutes nos compétitions nationales. Nous commençons les travaux

très prochainement. On vous tiendra informés. Il y aura bien sûr des incidences sur l'ensemble de nos compétitions. C'est le gros chantier qui est à venir dans les mois qui viennent.

N'attendez pas la dernière journée de championnat si vous avez une question. Vous pouvez envoyer un mail et la commission vous fera une réponse précise.

Un intervenant (La Guerche).- Quel est le critère pour les 19 descentes dans le cas de trois descentes en N2 ? Les descentes de R2 en R3 ?

M. LE YONDRE.- Ce sont les critères de l'article 13. Si on a trois descentes de N2, s'il y a 18, six fois trois égal 18, c'est facile.

Le 19, c'est le moins bon parmi tous les groupes selon les critères qui figurent dans le règlement pour départager les équipes.

Un intervenant (La Guerche).- Comment est-ce calculé ?

M. LE YONDRE.- C'est au prorata du nombre de matches joués.

Un intervenant (La Guerche).- Ce n'est pas le groupe de 14 ?

M. LE YONDRE.- On s'est réellement posé la question en commission : est-ce qu'on ne fait la descente supplémentaire que dans ce groupe-là ? Les groupes n'ont pas demandé à être dans un groupe de 14. Pourquoi seraient-ils lésés par rapport aux autres ? On ne choisit donc pas dans ce groupe-là, c'est le moins bon des équipes au prorata du nombre de matches joués.

Voilà pour les championnats senior.

On va passer aux jeunes.

C'est simplement une information parce que les textes qui concernent les ententes et les groupements ont été votés à la dernière Assemblée fédérale.

En Bretagne, le texte qui a été adopté au niveau fédéral est très proche de celui qui existait en Bretagne. On avait un règlement spécifique sur les ententes et les groupements en Bretagne, et le texte qui a été adopté au niveau fédéral est vraiment très proche, cela ne va donc pas nous impacter beaucoup.

Les ententes doivent appartenir au même district, ou deux districts limitrophes d'une même Ligue.

La durée d'une entente est une saison, renouvelable.

Une équipe en entente ne peut accéder aux championnats régionaux sauf à transformer l'entente en groupement lors de l'accession.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance. La licence est émise au nom du club.

On désigne un responsable administratif de l'entente, qu'on appellera le club support. Le comité de Direction du district valide l'entente.

Les règlements doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes qui doivent appartenir à chaque club de l'entente. On avait un problème d'application sur cet article 35 depuis des années parce qu'on mettait un certain nombre d'équipes par club. On a modifié nos textes en fonction de ce qui a été voté à l'Assemblée générale.

En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les classements acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support. C'est le club support qui concerne la classe hiérarchique gagnée. Attention au choix du club support.

Les groupements : c'est pratiquement ce qui existait en Bretagne.

Les joueurs des catégories concernées par le groupement sont licenciés au sein de leur club d'appartenance. Un club adhérent à un groupement ne peut engager une équipe que sous son propre nom.

Un groupement a une durée minimale de trois saisons, renouvelable de manière expresse. Tacite reconduction.

Les clubs désirant former un groupement doivent conclure la convention prévue à cet effet. Un correspondant unique est chargé des relations entre les clubs et les instances.

Comme pour les ententes, les règlements doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes qui doivent appartenir à chaque club. On le verra dans l'article 35, cela n'existait pas avant, cela a été précisé cette année.

Des modifications :

- . L'homologation définitive du Groupement par le Comité de Direction est subordonnée à la production, à une date fixée par la Ligue, du procès-verbal de l'Assemblée générale des clubs concernés, en plus de la convention signée.
- . Certains groupements ont créé une association 1901. Certains groupements de jeunes deviennent employeurs et souhaitent embaucher un éducateur par exemple pour faire vivre le groupement. Dans ce cas, il faudra produire le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du groupement, les statuts du groupement et la composition du comité directeur. Cela ne constitue pas pour autant un club affilié à la FFF, c'est une association 1901 qui lui donne des droits spécifiques, notamment de devenir employeur, cela lui donne le droit de déposer des demandes de subvention comme toute association. Les joueurs restent toujours licenciés à leur club d'appartenance de base. Le groupement, c'est juste une association de gestion des jeunes.

Des questions particulières ?

Un intervenant.- Peut-on être le responsable de l'association et le responsable du groupement de jeunes ?

M. LE YONDRE.- Oui. Quand vous créez une association 1901, l'association aura un bureau, un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Vous devenez le responsable du groupement.

Un intervenant.- Dans mon club, il y a dix joueurs U15. Dans un deuxième club, il y a dix joueurs U15. Dans un troisième club, il y a huit joueurs U15. Soit au total 28. Ils ont eu du mal à garder certains joueurs. Ils souhaiteraient faire deux équipes en entente. Est-ce possible ?

M. LE YONDRE.- C'est géré au niveau du district. Au district d'Ille-et-Vilaine, nous l'accordons. En football, vous avez une catégorie U15 ou U17, il est bien que les meilleurs éléments jouent ensemble et les moins bons éléments jouent ensemble, chacun joue à son niveau. Si on n'autorise pas cela, cela ne fait qu'une seule entente.

Une entente, c'est au district de l'accorder ou de ne pas l'accorder. On n'est pas dans la compétition à outrance, on doit jouer.

- . Un groupement qui se crée, c'est obligatoirement avec tous les licenciés de U14 à U18. Vous pouvez y ajouter soit la catégorie U6 à U11, soit la catégorie 12 et 13, soit les deux, soit tout le monde, vous pouvez très bien faire de U12 à U18. Il y a un socle de base qui est pour tout le monde : U14 à U18. Ensuite, vous avez des options que vous rajoutez, U6 à U11 soit U12-U13 soit les deux.
- . Les équipes du groupement peuvent participer à une compétition de district et à la Coupe Gambardella. Un groupement ne peut pas participer aux championnats nationaux.
- . Pour les jeunes, aucune différence entre garçons et filles.
- . On peut aussi faire des groupements pour les senior féminines. Les règles sont les mêmes.

Des questions sur entente et groupement ? On réunira les responsables de chaque district pour bien se mettre d'équerre sur ces textes.

On a reporté d'un an l'existence de toutes les conventions qui existaient, ce qui permet de vous présenter ces nouveaux textes. Pas mal de conventions arrivent à terme.

Les textes nous obligent à mettre le nombre de licenciés concernés.

R1 : un minimum de 40 licenciés. C'est la somme de licenciés jeunes toutes catégories.

R2 : un minimum de 20 licenciés.

R3 : un minimum de 15 licenciés.

D1 : un minimum de 10 licenciés.

C'est assez souple et cela permet de clarifier les textes.

Des questions ?

M. LEGAL (29).- Y a-t-il un nombre limite de clubs pour une entente et pour un groupement ?

M. LE YONDRE.- Avant, on avait un texte régional sur les groupements et les ententes. Aujourd'hui, on applique in extenso le texte fédéral. Pour nous, il est très semblable à ce qui existait, avec les contraintes en moins.

Les terrains :

- . En national 3, c'était un terrain catégorie 4, maintenant, on l'appelle T3.
- . En régional 1, c'était un terrain catégorie 4, la fédération préconisait de prendre T3. On ne l'a pas suivi parce qu'on aurait mis beaucoup de nos clubs de R1 en dérogation. On a préféré laisser le régional 1 en T4. Ce qui permet d'avoir la progressivité, D1 en T6, R2 et R3 en T5, R1 en T4, N3 et T3. On a une progressivité dans les installations sportives, ce qui permet de laisser le temps à chacun d'améliorer ses installations sportives. Il y a très peu d'écart entre les deux.
- . Pour les clubs en R1, une attention particulière : pour accéder au N3, il faut disposer d'une installation conforme au T3, aucune dérogation n'est prévue dans les textes.

Si vous avez des questions sur les installations, n'attendez pas le mois de juin pour les poser.

M. LORGEUX.- Nous allons ouvrir l'Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale ordinaire est suspendue à 10 h 50.



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 6 novembre 2021

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 h 50 sous la présidence de M. HILLION.

Présentation des mises à jour des statuts de la Ligue

12.1 Composition de l'Assemblée Générale

M. LE YONDRE.- Il y a des modifications de statuts à adopter :

On clarifie la situation, à partir du moment où on a une équipe qui évolue en Ligue, on est un Club de Ligue.

« Les Clubs de Ligue sont les Clubs dont l'une au moins des équipes est engagée, à la date de l'Assemblée, dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération et ce quelle que soit la pratique (libre, féminine, futsal). (Les intergroupes ou phases d'accession ne sont pas considérés comme des championnats de Ligue).

M. LE YONDRE.- Les groupements n'étant pas des Clubs en tant que tels, il faut que le Club ait une équipe engagée à son nom.

12.4 Attributions

« A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :

- . *Règlements des Compétitions Régionales et challenge à l'exception du format de la compétition (pyramide et des règles accessions et aux rétrogradations)*
- . *Règlements intérieurs des Commissions,*
- . *Guide de procédure de délivrance des licences,*
- . *Annexe financière et caisse d'entraide mutuelle ».*

12.5 Fonctionnement

« L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.

Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une AG dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente ».

Ce n'est pas très simple de contrôler les pouvoirs à distance.

Un point pour information qui ne nous concerne pas directement, à savoir l'élection du délégué des clubs qui participent aux championnats nationaux. Le délégué les représente aux assemblées fédérales est élu maintenant pour la durée du mandat, pour quatre ans, sauf si son club d'appartenance disparaissait des championnats nationaux. Avant il fallait refaire cette élection tous les ans.

« Le Comité de Direction est composé de vingt-quatre (24) membres. Il comprend parmi ses membres :

- . *16 membres dont a minima 12 non élus au sein d'un CD de district,*
- . *1 arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),*
- . *1 éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),*
- . *1 femme,*
- . *1 médecin.*

Les 4 Présidents de District, membres de droit.

Le Président de la Ligue et le Président Délégué ne peuvent être simultanément Président de District.

On a simplifié, on reste à 24 membres, le candidat tête de liste choisit pour sa liste 16 membres, dont 12 non élus au sein d'un comité directeur de District. Cela garantit l'indépendance de la Ligue vis-à-vis de ses districts. Cela clarifie le texte.

Avez-vous des questions ?

Il est procédé au vote :

- . **95 % pour**
- . **5 % contre.**

(Applaudissements)

L'Assemblée générale extraordinaire est levée à 11 heures.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 6 novembre 2021

L'Assemblée générale ordinaire est reprise à 11 heures sous la présidence de M. HILLION.

M. LORGEUX.- Nous reprenons le déroulement de l'Assemblée générale ordinaire.

6) Vœu de l'US BOURGBARRE

M. BOURGE.- Mesdames, Messieurs, bonjour.

« Ce que je sais de la morale, c'est au football que je le dois ». Albert Camus.

Nous avons vécu au mois de décembre, avant la crise du Covid, ce que nous considérons être une totale injustice et complètement contraire à toute éthique sportive.

J'ai décidé de prendre la responsabilité de la présidence d'un club de football dans une commune de 3 800 habitants, Bourgbarré, pour rendre au football ce qu'il m'a donné. C'est le sens de mon engagement.

La chose la plus importante à mes yeux dans le football est que c'est une école de la vie, cela permet à nos jeunes d'apprendre des clés qui leur permettront de réussir leur vie, respect, sens de l'effort, apprendre à gagner, à perdre. Pour cela, il faut des clubs qui vivent, qui progressent.

J'avais cru comprendre, et vous nous l'aviez vendu comme cela, que la réforme du foot jeunes U11, portant les niveaux et catégories d'âge allait dans ce sens, permettre à une génération d'un club de jouer à son niveau tout au long de son apprentissage et ainsi, par voie de conséquence, permettre aux clubs les plus petits de conserver leurs bons éléments et ainsi se donner une chance de progresser.

Voici ce qui s'est passé :

Fin de première phase, brassage U14. Cela aurait pu être n'importe quelle autre catégorie.

Nous sommes en groupement de jeunes avec les clubs de Laillé et de Pont Péan. Nous terminons 3^{ème} ex aequo avec une autre équipe avec 9 points pour cinq matches joués. Nous avons battu cette équipe sur le terrain. On aurait pu penser que le résultat du terrain primerait sur toute autre considération administrative. Non.

Équipe 1 : on passe au deuxième critère. Priorité aux équipes de club sur les équipes de groupement.

Critère de classement au sein d'une poule : le classement final de chaque poule est établi avec application des différentes pénalités ou sanctions. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe, celles-ci sont départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

- . numéro de l'équipe (priorité à l'équipe 1 par rapport à l'équipe 2)
- . priorité équipe de club sur équipe de groupement ou entente.
- . classement particulier au point.
- . différence de buts de classement particulier.
- . Goal average général sur l'ensemble de la compétition.
- . Meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition.
- . Équipe ayant gagné le plus de matches.

Nous voilà donc classés quatrième.

Il faut deux équipes classées quatrième pour accéder au championnat régional U14 R2. Toutes les autres équipes classées quatrième sont des équipes 1 de clubs de grandes communes entourant Rennes et comptent moins de sept points.

Je vous rappelle que nous avons neuf points. Là, on passe au critère pour départager des équipes de poules différentes.

Premier critère : priorité équipe 1 sur l'équipe 2. Rien à dire.

Deuxième critère : priorité équipe de club sur équipe de groupement.

Et nous voilà recalés.

En résumé, dans notre poule, on bat une équipe sur le terrain, on est classé derrière.

On a plus de points que toutes les autres équipes de tous les autres groupes et on est classé derrière, comme si dans le monde de l'entreprise, on attribuait un marché à une SARL plutôt qu'à une SCOP, non parce que l'offre est la meilleure, mais du fait de son statut.

Allez faire comprendre cela à des jeunes à qui vous souhaitez inculquer un certain esprit d'équipe, apprendre à gagner, mais aussi à perdre dans le respect des règles sportives.

Il est urgent pour l'avenir de notre football, qui meurt dans les communes, de revenir à des priorités de terrain ; ce sont les résultats sur le terrain qui doivent avant tout être la priorité.

Les groupements sont une réelle nécessité dans les petites communes et le seul moyen de retenir nos meilleurs éléments, d'alimenter nos équipes de séniors et de récolter le fruit de travail de notre travail de formation. Sinon il restera demain grand maximum 60 à 70 clubs et uniquement dans les villes de plus de 10 000 habitants.

Lorsque cela a été voté il y a quatre ou cinq ans, on n'a pas été assez vigilants. Il est vrai que cela avait été présenté par une structure de plus de 500 licenciés. C'est plus facile d'aller faire son marché dans les communes où il n'y a plus de concurrence. Mais là, on fait une erreur et il faut avoir le courage de la corriger.

Nous demandons donc l'annulation de ce critère de priorité des clubs sur les groupements.

Merci de votre attention et merci pour les jeunes.

(Applaudissements)

M. LE YONDRE.- Ce vœu a été porté devant l'Assemblée générale du district d'Ille-et-Vilaine et a reçu l'assentiment à une très majorité des clubs présents.

L'objet de ce vœu est donc de supprimer le critère de classement et de départage : priorité équipe de club sur équipe de groupement.

C'est difficile à faire comprendre cela à des jeunes : vous gagnez sur le terrain, mais ce n'est pas le résultat du terrain qui est pris en compte. Vous gagnez contre l'équipe A qui aura priorité sur vous parce que vous êtes groupement de jeunes.

Que ce critère vienne, pourquoi pas, mais à mon sens, les premiers critères de choix doivent être les critères de terrain.

Nous partageons totalement le point de vue du club de Bourgbarré.

Sont modifiés :

- . L'article 11.
- . L'article 13 du règlement du championnat de jeunes,
- . Enlever le critère : priorité équipe de club sur équipe de groupement.

Il y a suffisamment de critères pour départager les équipes sans donner la priorité aux grosses structures.

Si on ne fait pas attention à cela, j'ai peur que demain, il reste 80 à 100 équipes en Bretagne et qu'on soit obligé de faire 50 ou 60 kilomètres pour faire le moindre match avec les jeunes.

Soyons vigilants et laissons vivre le football.

(Applaudissements)

Le comité de Ligue soutient le vœu de l'AS Bourgbarré, mais c'est à vous qu'il appartient de l'adopter ou non.

M. LORGEUX.- Y a-t-il des questions ?

Il est procédé au vote :

- . **97,66 % pour**



. **2,3 % contre.**

(Applaudissements)

7) Élections des candidats à la délégation représentant les clubs à Statut Amateur aux Assemblées Fédérales

M. LORGEUX.- Délégués par tranche de 50 000 licenciés :

Nous en avons 132 000, il faut donc deux titulaires et deux suppléants.

. Patrick CHEVALLIER (titulaire) et Jean LE VIOL (suppléant)

. Yves SIZUN (titulaire) et Marcel DELEON (suppléant).

Vous avez tous vu leur profession de foi qui était sur la Ligue de Bretagne.

Il est procédé au vote sur l'élection du binôme Patrick CHEVALIER/Jean LE VIOL

. **81, 97 % pour.**

. **18,03 % contre.**

Il est procédé au vote sur l'élection du binôme Yves SIZUN/Marcel DELEON

. **93, 90 % pour.**

. **6,10 % contre.**

(Applaudissements)

8) Remise de récompenses

➤ **Remises dotations PEF**

M. LORGEUX.- Au titre du Challenge National, j'appelle :

. la JS Lanvollon,

. le FC Mordelles,

. Plougastel FC

. St Co Locminé

(Applaudissements)



Au titre du Challenge Régional, j'appelle :

Pour la thématique Arbitrage : l'Espérance de Chartres de Bretagne

Pour la thématique Culture : Les Paotred Dispoints Ergué Gabéric

Pour la thématique Fair-Play : Le Lamballe FC

Pour la thématique Environnement : L'elvinoise Foot

Pour la Thématique Engagement : l'ESF Saint Agathon

Pour la thématique Santé : Le Groupement La Vaunoise Football

(Applaudissements)

➤ **Remise des Dotations**

Club lieu de vie, de la 2^{ème} à la 9^{ème} place, l'appelle :

2^{ème} : Stade Landevantais

3^{ème} : Mordelles FC

4^{ème} : Lamballe FC

5^{ème} : Elvinoise Foot

6^{ème} : AS Ginglin Cesson

7^{ème} : PD Ergué Gaberic

8^{ème} : JU Plougonven

9^{ème} : FC Bruz

Les récompenses sont des bons d'achat Intersport.

➤ **Remise médailles Ligue de Bretagne de Football :**

Médaille de bronze, j'appelle :

. Alain BERNARD,

. Magali CALLET,

. Albert ROUSSEAU,

. André GUILLORY.

(Applaudissements)

Médaille d'argent, j'appelle :

- . Alain FAUDET
- . Stéphane GOURET

(Applaudissements)

Médaille d'or, j'appelle :

- . Jean-Paul MAURICE
- . Joseph LE FELLIC

(Applaudissements)

➤ **Remise médailles Fédération Française de Football :**

Médaille d'argent, j'appelle :

- . René RAHEL
- . Marc ESCALAIS

(Applaudissements)

Médaille d'or, j'appelle :

- . Guy GRANVILLE.

(Applaudissements)

➤ **Signature de convention avec la Croix-Rouge Française**

M. LORGEUX.- Je donne la parole au Président pour la signature de la convention avec le Président de la Croix-Rouge, M. Arnaud TESSIER.

M. HILLION, Président.- Nous profitons de cette Assemblée générale pour signer la convention.

M. TESSIER.- Bonjour. Quelques chiffres pour vous montrer pourquoi le partenariat que nous avons avec la Ligue et la Fédération Française de Football est important.

On se rend compte que 20 000 décès pourraient être évités chaque année parce qu'on n'a pas suffisamment de personnes qui sont formées aux premiers secours. Environ 1 000 à 1 500 personnes souffrent d'un malaise cardiaque au cours de leur activité sportive - et le football

n'y échappe pas. Nous déplorons 500 décès sur les stades chaque année, ce qui fait à peu près dix joueurs par semaine, ce qui n'est pas négligeable.

Dans 100 % des cas où il y a des malaises cardiaques ou des arrêts cardiaques sur les stades de football, les 9 personnes n'osent pas, ne veulent pas ou ne savent pas comment réagir efficacement face à ces personnes, alors que si au moins une personne pouvait intervenir, les victimes pourraient être sauvées, d'où l'importance du partenariat.

Je donne un exemple que j'ai vécu dans ma commune il y a deux ans, un joueur de foot a fait un malaise cardiaque sur le stade. Quelqu'un a su quoi faire, a fait les premiers gestes, massage cardiaque, quelqu'un est allé chercher le défibrillateur qui était également au stade. Cette personne a été sauvée. Ce sont de petits gestes.

On va mettre en place des sessions de formation le samedi matin, ce qui permettra de vous initier à ces formations premiers secours.

(Applaudissements)

M. HILLION, Président.- Ce sont des chiffres éloquents.

Generali Sports nous aide, nous avons souhaité faire ce partenariat avec la Croix Rouge.

Des créneaux de formation seront proposés dès le début de l'année prochaine au sein de nos quatre districts, d'une durée de 1 h 15. Pour apprendre à sauver une vie, ce n'est vraiment pas grand-chose. Vous serez initiés aux gestes de premier secours et également à l'utilisation d'un défibrillateur

Les modalités d'inscription figurent sur le site de la Ligue.

(Applaudissements)

9) Intervention des personnalités

M. LORGEUX- Nous avons la chance et l'honneur d'avoir parmi nous le Président de la Ligue de Football Amateur, M. Vincent NOLORGUES, à qui je vais passer la parole.

M. NOLORGUES- Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis un peu déçu, il n'y a pas beaucoup de dames, je pense qu'il est important de féminiser notre football. Il faut qu'elles accèdent à des fonctions supérieures. Mon épouse a été Présidente d'un club de R1.

Je tiens avant tout à saluer Jean-Claude. Il y a quelques semaines, j'ai reçu une invitation pour venir à l'AG Bretagne, avec en bas, un petit mot manuscrit : « Je compte sur toi ». Cela m'a décidé à venir.

Je tiens à saluer mes amis depuis longtemps, Alain, André, Philippe, Rémy.



J'ai un grand plaisir à être là parce que pour moi, vous êtes les vrais responsables du football, ceux qui sont dans les stades, qui sont sur le terrain toutes les semaines, ceux qui tracent le terrain, qui nettoient les vestiaires, qui accueillent les enfants.

Je suis heureux d'être dans un lieu symbolique puisque c'est le fief du Stade Rennais. Je rejoins ce qu'a dit M. DELANOË tout à l'heure, le foot professionnel et le foot amateur sont étroitement liés, et tout commence à la base, donc chez vous, que ce soit pour les joueurs, les éducateurs, voire les arbitres.

La Ligue doit être là pour aider les districts et harmoniser les actions des districts. Quand je dis « harmoniser », ce n'est pas « uniformiser » parce que je suis persuadé qu'il faut respecter les spécificités de chacun. Ici, vous avez la chance d'avoir quatre districts de taille identique. Dans ma région, il y a un district de 55 000 licenciés et un autre de 5 000 licenciés.

La ligue du foot amateur, la Fédération, ce sont les organisateurs d'ensemble et un soutien général, dans un cadre défini bien entendu. Le football est un sport collectif et la présence de ses quatre Présidents de district aujourd'hui, parmi vous et au comité directeur de la Ligue, ce n'est pas neutre parce qu'une impulsion commune ne peut aboutir que dans un climat de confiance, je sais que dans votre région, c'est particulièrement le cas.

Je vais vous donner quelques éléments pour vous expliquer ce qu'est la Ligue de football professionnelle :

Elle est organisée avec un comité exécutif de dix membres et de deux membres de droit qui sont le Président de la LFP et le Président de la Ligue de Football amateur.

La ligue de Football professionnelle est indépendante au niveau juridique et statutaire. En revanche, elle ne l'est pas au niveau des règlements et de la discipline.

Haute autorité, c'est un petit organe de contrôle, un peu comme un conseil de surveillance qui est formé des représentants de toutes les grandes familles du football (26 membres).

La Ligue du Football amateur s'appuie sur 13 ligues métropolitaines qui se déclinent en 91 districts (la ligue métropolitaine de la Corse n'a pas de district) et 9 Ligues outremer.

La Ligue du Football amateur a un bureau exécutif de 9 membres, plus trois membres de droit ; le collège des autres acteurs est un organe qui est formé de six membres représentant les clubs nationaux, un représentant de chaque compétition nationale.

Il y a des gens de toutes origines, ils ont tous été Présidents de Club, ils connaissent tous le football.

La LFA n'est pas indépendante juridiquement. C'est le seul grand service de la Fédération qui a une gouvernance élue, il y a un bureau élu pour gérer le football amateur qu'on appelle le bureau exécutif de la LFA. Elle a un budget dédié par la Fédération qu'elle répartit en fonction de grandes actions qu'elle veut mener. Ces actions se doivent de correspondre au plan général



voulu par la Fédération. On ne peut pas être en opposition à partir du moment où on est un service fédéral au service de la Fédération et du Comex qui a été élu.

La LFA est compétente pour tout ce qui touche le football amateur, sauf la discipline, et toute décision de la LFA doit être validée par le Comex, en sachant qu'il n'y a jamais eu rejet d'une décision puisqu'on respecte le programme général.

Un petit clin d'œil sur les grands budgets fédéraux. Je vous donne les chiffres de 2020, ce sont les deniers qui ont été validés :

En 2020, les produits étaient de 234 M€ ; l'année précédente, il y avait eu 15 M€ de plus parce qu'il y avait la Coupe du Monde qui avait eu un impact important sur les recettes, mais aussi sur les dépenses.

Les partenariats représentent 47 % du budget (Nike avec 50 M€, Crédit Agricole, Volkswagen, EDF, etc.), les redevances télé de l'Équipe de France et la Coupe de France (23 %). 70 % des rentrées d'argent fédérales sont liés aux partenariats et à la télévision, sont liés au football plutôt de haut niveau parce qu'on trouvera peu de partenaires à mettre autant d'argent sur les clubs qui jouent en district, malheureusement.

En revanche, 40 % de ce budget (90 M€ en 2020) revient directement au football amateur.

Que fait-on de cet argent ?

Il y a un soutien à tous les clubs qui sont en compétition nationale par des aides directes avec la licence club, par la prise en charge des frais d'arbitrage, par de l'équipement.

La Coupe de France a toutes les dotations, l'animation.

Les autres clubs et collectivités, c'est tout ce qui est FAFA qui est alimenté avec 1 % des droits télévisuels des professionnels. On a un partenariat de 2,5 M€. On espère qu'un jour, il y aura un peu mieux.

Le FAFA, c'est à destination avant tout des clubs, voire des municipalités. C'est une enveloppe de 25 M€ au total qui se répartit sur l'emploi, le transport, la formation, les équipements.

Le dernier grand volet, de 33 M€, est toute l'aide au territoire (Ligue et district confondus), avec des aides au fonctionnement, des contrats d'objectif, l'emploi des cadres techniques des Ligues et districts, une aide au pôle espoir et une aide à la maintenance informatique de tout le système.

Si on ramène cela à la Ligue de Bretagne, en 2020, 2,1 M€ ont été attribués, plus 32 emplois qui sont actuellement subventionnés dans des clubs de la Ligue de Bretagne.

Répartition des licenciés au niveau fédéral : 84 % de pratiquants.

Plus on est en milieu rural, plus les dirigeants sont présents dans les clubs, ce qui montre l'importance d'un club.



Au niveau fédéral, sur les cinq dernières saisons, il a été attribué 40 M€ de FAFA pour 390 M€ de frais engagés par les municipalités.

En Bretagne, 2,9 M€ pour 27 M€ engagés par les municipalités. Le football a participé à plus de 10 % de tous les frais engagés pour les terrains.

En Bretagne : 19 véhicules, 4 installations nouvelles, 265 dossiers d'équipements divers (148 sécurisations d'installations, 42 mises en conformité.

Voilà ce qui s'est passé chez vous, ce n'est qu'une constatation.

Il faut espérer que cette période perturbée arrive à son terme. Je crois que devant cette situation, il ne faut surtout pas faire preuve de misérabilisme, au contraire, il faut qu'on affiche tous ensemble un optimisme raisonnable. Il faut agir pour le bien et le plaisir de tous ceux qui aiment le foot et de tous ceux qui aiment vivre autour du foot. Il faut faire en sorte que nos clubs soient de vrais lieux d'accueil, de vrais lieux de vie, avec des pratiques adaptées à toutes et à tous, profiter des nouvelles pratiques pour attirer, garder des gens, voire récupérer des dirigeants.

Pour moi, il n'y a pas de petit club. J'habite dans le Cantal, dans une commune de 300 habitants. Tout club est important pour réunir autour de lui, autour du foot, ce foot qui est si important pour nous tous.

Le club de Bretagne qui a le plus de licenciés est la Tour d'Auvergne de Rennes ! J'ai vu aussi l'AS Plougonver qui a 50 licenciés pour 500 habitants. N'est-il pas aussi important dans son microcosme ?

Notre rôle est de faire en sorte que tous les jeunes qu'on nous confie, qu'on en fasse des joueurs (bons ou mauvais) de foot, qu'on en fasse des gens bien dans leur peau et bien dans leur tête. Il ne faut pas se laisser polluer par les démesures, les agitations du grand football showbiz, surtout côté sud. Il faut toujours relativiser.

C'est vrai qu'il y a le Covid, on n'a pas pu jouer pendant six mois. Actuellement, il faut mettre des masques. Est-ce que c'est grave de ne pas avoir joué au foot pendant six mois ? Des gens sont morts du Covid, d'autres ont des séquelles, des gens ont perdu leur emploi des entreprises ferment. Il faut tout relativiser.

Même si elles sont des sources d'émotion, de joies voire de frustrations importantes, aucune victoire, aucune défaite n'influera sur votre vie familiale, personnelle ou professionnelle.

Pour toutes ces valeurs socioéducatives, ces moments d'amitié, de convivialité, pour son impact dans les territoires, dans les quartiers, dans les tout petits villages, le foot, c'est beaucoup plus que le foot. Il faut toujours avoir en tête que le foot, ce n'est aussi que du foot.

Merci.

(Applaudissements)

10) Clôture par le Président de la Ligue de Bretagne

M. LORGEUX - Je vais donner la parole, pour la clôture de cette assemblée, à M. Jean-Claude HILLION.

M. HILLION, Président.- Quelques petits messages en cette fin d'assemblée.

D'abord, nous avons une baisse importante du nombre de dirigeants et de bénévoles. Ils ont pris pendant deux ans de nouvelles habitudes (les repas du dimanche à la maison, les promenades). Certains souhaitaient arrêter depuis des années, mais sous votre pression, ils restaient quand même. C'est un vrai problème parce qu'on en a besoin pour les équipes de jeunes, pour tenir les buvettes.

On va faire une campagne à nouveau pour recruter ces dirigeants. Il faut les motiver, les récompenser, les reconnaître.

Un deuxième point nous inquiète, c'est l'agressivité sur le terrain. Peut-être que les joueurs se défoulent, mais c'est devenu difficile à gérer. J'ai des chiffres qui m'ont alerté : depuis le début de saison sur le territoire de la Ligue (Ligue + Districts) : 965 cartons rouges, 11 000 cartons jaunes. Les arbitres ne savent plus quoi faire, ils sont un peu déboussolés.

Cette agressivité vient peut-être du fait que les joueurs ont de moins bonnes conditions physiques, les coups sont peut-être un peu plus sévères. Mais il y a aussi la contestation. Il faut prévenir. Les arbitres d'élite, ceux qui sont en R1, disent que tout est contesté tout le temps. C'est un peu dommage, cela devient très difficile. Les joueurs sont passionnés, mais la passion ne doit pas dépasser la raison. L'arbitre fait partie du jeu, c'est une pièce nécessaire pour que le match se déroule, qu'il soit officiel ou bénévole.

Près de 400 clubs vont être en infraction aux statuts de l'arbitrage. Lors de la saison dernière, la Fédération avait décidé que tous les clubs devaient s'inscrire à une formation, mais ils ne sont pas venus à la formation. Allez voir ceux que vous avez inscrits. Il faut se mettre en conformité rapidement.

Nous essayons de faire du football diversifié, le foot en marchant, pas forcément facile à mettre en place, mais intéressant. Quand on a été footballeur, c'est difficile de ne pas courir !

Au cours du mois qui vient, il va y avoir l'organisation de deux matches internationaux de l'équipe de France féminine A, un qui aura lieu à Vannes le 26 novembre et un autre à Guingamp le 30 novembre. On espère qu'il y aura du monde.

Cette année, on va reprendre les organisations que nous faisons traditionnellement en fin de saison : les cartons verts, le festival U13, les animations à la Foire de Rennes (si elle se déroule), les finales de coupe qui n'ont pas eu lieu depuis deux saisons. On espère aussi faire cette année le Breizh City Tour.



Quelque chose de nouveau que la pandémie a permis, le guide du Klub qui est accessible à l'adresse : mylbf.fr. C'est un outil très intéressant. Je remercie Solenne et tout le personnel de la Ligue qui ont travaillé sur cet outil.

S'agissant du FAFA, les formations sont multipliées. L'année prochaine, on fera quatre sessions. J'ai souhaité qu'on développe cette formation, on a recruté un nouveau technicien pour cela.

Je voulais remercier nos précieux partenaires, notamment Generali Sports qui tient un stand avec Intersport.

Je profite de cette Assemblée pour mettre à l'honneur quelqu'un que vous connaissez bien, qui a mis fin à sa carrière de Président de District. J'appelle Rémy FEMENIA à venir me rejoindre.

(Applaudissements)

On le connaît depuis des années et des années. Je l'ai connu comme arbitre à Quimper où j'étais délégué. J'ai vu un homme qui se faisait respecter. Il parlait, cela suffisait. C'est un arbitre qui a beaucoup compté, qui a aussi été arbitre international dix-huit fois, qui est devenu membre du district des Côtes d'Armor en 1980.

Rémy a été Président de District pendant 28 ans. Il a voulu s'impliquer au niveau national. Quand il voulait faire quelque chose, il le faisait.

Il aimait trois mots : accueillir, encadrer, former. Il a beaucoup participé à l'explosion de l'IRFF et l'IFF. Quarante années au service du football, c'est important. Rémy, c'était un guide, un très bon guide, un très bon capitaine, apprécié et respecté.

Rémy, tu es un formateur, et je pense que tu mérites le challenge Léon Guiard.

Rémy vit une période très difficile, son épouse est malade. Il est arrivé il y a dix minutes et m'a dit qu'il resterait trois quarts d'heure. Dans ces moments difficiles, on est avec toi.

(Vifs applaudissements)

M. FEMENIA- Vincent, Jean-Claude, tous les membres du comité de Direction de la Ligue de Bretagne, je n'oublierai pas mon successeur et ami, Rémi Moulin, qui a fait tout le parcours avec moi.

Je n'envisageais pas du tout d'arrêter de telle façon. Mais la deuxième attaque au cerveau dont a été victime ma femme l'a rendue complètement dépendante, et aujourd'hui, si j'ai pu faire ce que j'ai fait, je le lui dois. Maintenant, c'est à son chevet que je serai avec toutes mes forces pour le restant de mes jours. C'est un engagement que j'ai fait à mes enfants.

Autour de ce challenge, si ce n'était que de récompenser la durée, il n'aurait pas de valeur.

La valeur, ce sont les mots que j'aime : accueillir et être accueilli. Lorsqu'en 1992, on m'a confié les rênes du district, il y avait un challenge, celui de dire : nous ne sommes pas face à

des clubs, nous sommes face à eux. J'ai demandé à une dizaine de Présidents de clubs charismatiques dans leur loin, car c'est eux qui savaient mieux que moi ce qui se passait, d'être avec nous. Nous n'avons oublié personne et nous avons géré. Chaque année, nous rendions visite aux clubs pour échanger et savoir ce qu'il fallait faire. Comme on avait la possibilité d'en parler, on expliquait les directives et les orientations de la fédération. Comme je le disais quand j'étais enseignant, il faut d'abord faire la leçon avant de faire l'interrogation écrite.

Cet accueil, ce mot primordial, c'est vous, les clubs, qui le faites.

Le deuxième mot, c'est encadrement/formation. Cela a beaucoup évolué. On disait que les arbitres, c'était à part, les éducateurs, c'était à part, c'est faux, encore fallait-il les inviter à notre table pour discuter avec eux, et on comprenait qu'ils étaient avec nous.

Nous allons, dans ces clubs, développer des labels, c'est du travail éducatif. Je ne connais pas les statistiques, mais je suis bien certain que toutes les dérives de jeunes dans les rues, ce ne sont pas nos jeunes. Si tout le monde collaborait, si les familles en faisaient un peu plus, on aurait un peu moins de dérives.

Le troisième mot, c'est la compétition, c'est l'interrogation écrite après la leçon. Je parlerai tout simplement du corps arbitral Alain LEAUTE et toute son équipe. Chez moi, j'avais confié les rênes à Alain OLIVIER HENRI. Ça rue un peu dans les brancards de temps en temps, mais ils font partie des nôtres, ils sont avec nous. Il faut éduquer et accepter que quand ils débutent, ils se trompent. Nous avons dit que ce serait une ineptie que de faire passer le code de la route à quelqu'un et de lui dire : prends ta voiture et rentre chez toi. C'est ce qu'on faisait.

Partant de là, on a mis en place un système qui vaut ce qu'il vaut, cela coûte un peu d'argent au district, mais cela permet de savoir si on est capable, si on n'a pas trop peur, si on est bien encadré, et cela permet de durer. Ceux qui doivent être le plus remerciés sont les arbitres de district qui, chaque dimanche, sont présents.

Je ne sais pas où Jean-Claude a trouvé ces trois mots, mais comme il me connaît bien, je les partage et les dis au quotidien.

Je vous le dis franchement, merci pour ce que vous faites parce que c'est vous le football, et nous nous ne sommes là que parce que vous travaillez pour nous.

(Vifs applaudissements)

M. HILLION, Président- Merci. Je mets fin à l'Assemblée Générale.

Merci de votre venue, faites attention, la pandémie n'est pas finie.

(Applaudissements)

La séance est levée à 12 h 05.